

Travail du Dimanche

Après 13H sans autorisation, La justice donne raison à la CFDT

LA CFDT DIT NON AUX OUVERTURES LE DIMANCHE APRÈS 13 HEURES ET SAISIE LA JUSTICE POUR LE MAGASIN DE LILLE LA MADELEINE

Depuis plusieurs mois la **CFDT Carrefour Market** de la région Nord livre bataille avec la Direction sur beaucoup de sujets et notamment celui des ouvertures illégales du dimanche après 13H de certains de nos magasins (Lille Gambetta et La Madeleine).

Concernant le magasin de La Madeleine, l'inspection du travail, suite à ses nombreux passages, a constaté plusieurs irrégularités, elle a donc saisi le tribunal des référés de Lille avec l'appui très précieux de Maître DENDOUGA avocate de la **CFDT**.

La décision très attendue du Tribunal judiciaire de Lille est claire : « *Le Tribunal reconnaît, ce que la CFDT Carrefour Market ne cesse de marteler, les agents de sécurité de la société APEN réalisent bien, le dimanche après 13H, des tâches habituellement effectuées par les salariés du magasin qui ne sont donc pas inscrites dans leur cahier des charges.* »

Ainsi, le juge condamne CSF à fermer le magasin au plus tard à 13h le dimanche sous peine d'une astreinte de 20 000€ multiplié par le nombre de personnes y travaillant et par dimanche ouvert (sauf autorisation du maire) et à la société de gardiennage APEN à ne plus fournir de personnel le dimanche après 13h00 sous peine d'astreinte de 5000€ multiplié par le nombre de personnes y travaillant (ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ DU 30 SEPTEMBRE 2025).

→ Maintenant **La CFDT Carrefour Marek Nord** doit encore mener cette même action pour Lille Gambetta qui ouvre de la même manière, illégalement.



Sachant qu'une autre action en justice, menée par la **CFDT**, est en cours concernant les repos compensateurs qui ne sont pas attribués aux salariés travaillant les dimanches dits « des Maires ».

A suivre...